

Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 4 (1909)

Artikel: Réponse à René Morax
Autor: Bovet, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-749379>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉPONSE À RENÉ MORAX

Zurich, le 26 avril 1909.

Mon cher ami,

Votre lettre évoque en moi un souvenir, vieux de vingt ans déjà, et pourtant très précis. C'était à Lausanne, à l'occasion d'un mariage auquel étaient invités plusieurs parents de la campagne vaudoise; au dessert, l'un d'eux se leva: grand, mince, les yeux bleus, la moustache rousse, l'expression à la fois douce et fière, comme d'une force cachée prête à se révéler. Il chanta; il chanta, d'une voix chaude, un hymne à la liberté, dont les paroles et la mélodie sont demeurées dès lors gravées dans ma mémoire. Cet hymne, dont j'ignore l'auteur, a dû naître, chez nous, vers 1848, à l'époque où du champ labouré par la Révolution française sortit la belle moisson du libéralisme; à l'époque où Mazzini écrivait au Conseil Fédéral la lettre que vous citez plus haut. Cet hymne dit comment la liberté trouva un refuge dans les montagnes de la Suisse; je vous en cite les deux dernières strophes, en regrettant de ne pouvoir y ajouter la mélodie, de fière allure:

O pauvre femme, à ceux qui t'ont proscrite,
Qu'as-tu donc fait? — J'ai combattu l'erreur;
Unis aux rois, les prêtres m'ont maudite,
Mais autour d'eux j'ai semé la terreur.
D'un fer brûlant j'ai marqué l'imposture,
Car sur mes pas marche la Vérité.
J'aime la paix, et j'aime la nature,
Salut, salut, je suis la Liberté!

Aux bords du Tibre, où m'attend l'espérance
D'un peuple entier trop longtemps opprimé,
J'irai bientôt porter la délivrance,
Je briserai les fers du condamné.
Le jour luira dans cette nuit profonde,
Qui deux mille ans couvrit l'humanité.
Pauvre aujourd'hui, demain j'aurai le monde.
Salut, salut, je suis la Liberté!

Voilà ce qu'on croyait dans nos campagnes; *ce qu'on y croit encore*. Chaque fois que je chante cet hymne, je suis pris d'un frisson, et je rêve, pauvre philologue, de mourir sous un drapeau, pour une idée! — Aujourd'hui, en Turquie comme en Russie, „unis aux rois, les prêtres l'ont maudite“; et quand la

liberté triomphe enfin à Constantinople, l'Autriche en profite pour „annexer“ deux provinces; et parce que, grâce aux Cosaques, „le calme règne à Varsovie“, Wassilieff n'est qu'un assassin, . . .

Pourtant, si triste que soit ce spectacle, j'ai bonne confiance et votre lettre me semble un peu trop pessimiste; elle soulève des questions nombreuses et complexes; pour le moment, je me contente de vous exposer mon opinion personnelle sur l'une d'entre elles.

Il s'agit de la politique fédérale, la seule intéressante. La petite cuisine des communes, et surtout nos misérables rivalités cantonales ont déjà dégoûté de toute politique bien des esprits distingués; je les comprends, tout en regrettant leur attitude; il serait facile de les ramener à ce qui est un devoir civique, si l'on en revenait nettement à une politique fédérale, où l'horizon est plus vaste, les intérêts plus élevés et les principes plus féconds. Cette évolution se prépare. Le *Journal de Genève* disait l'autre jour à propos de l'article de M. Steiger, publié ici-même: „L'article publié récemment par la revue *Wissen und Leben* est un exemple symptomatique du réveil de la critique, longtemps endormie, à l'égard des actes extérieurs du Conseil Fédéral.“

Cette critique, comment doit-elle s'exercer? Voilà la grosse question. Il me semble que le Conseil fédéral, après avoir joui longtemps d'un crédit illimité, exagéré, est rendu responsable aujourd'hui de bien des fautes qui ne sont pas les siennes uniquement. Je m'explique en citant deux petits faits:

M. E. Bauty, correspondant à Berne de la *Gazette de Lausanne*, soupçonné „d'indiscrétion“, a été victime le 27 mars d'une mesure tout à fait arbitraire. La *Gazette* écrit à ce propos: „Il serait aisé aux journaux suisses de répondre à cette injure. Ils n'auraient qu'à raconter tout ce qu'ils savent et ce que, par pitié, ils gardent pour eux.“ — Cette „pitié“ des journaux suisses me rend un peu rêveur. Nous y reviendrons.

Le second fait: Lors de l'interpellation Brüstlein, à propos de Wassilieff, M. Brenner doit avoir dit (d'après les journaux): „Le respect de la chose jugée est la pierre d'angle d'une démocratie“. Parole dont plusieurs ont admiré la profondeur, et que le général Mercier approuverait sans réserves. Or je lis dans le *Journal de*

Genève (qui n'est pas 'subversif), sous la date du 14 avril, un article intitulé: „M. Roosevelt journaliste“, où Roosevelt critique un jugement de la Cour suprême en disant: les juges, très certainement, excédaient leur pouvoir; ils subissaient la poussée de leur milieu. Et Roosevelt „montre le mal que peuvent faire certains juges en fendant un cheveu en quatre et en faisant de leurs théories surannées un obstacle au fonctionnement des institutions démocratiques. Il se félicite d'ailleurs de ce que ces esprits sans contact avec les hommes et les besoins de leur temps se font heureusement de plus en plus rares.“ Et voilà! Vous pensez comme moi au mot de Pascal: „Plaisante justice qu'une rivière borne! Vérité au deçà des Pyrénées, erreur au delà.“ Quand vous et moi nous sommes occupés de l'affaire Wassilieff, on nous a renvoyés, vous à la prosodie, et moi aux vieux bouquins; du moment que les électeurs ne nous ont confié aucune autorité, nous n'avons aucune compétence. N'empêche que j'aimerais bien assister à un petit dialogue entre M. Roosevelt et M. Brenner!

Et j'en arrive, malgré cela, à défendre nos conseillers fédéraux, à propos des graves responsabilités qu'on voudrait leur endosser à eux seuls. Sans doute le temps n'est plus où Welti, Numa Droz et Ruchonnet siégeaient ensemble à Berne; mais à qui la faute? Nos ministres actuels n'en ont pas moins de sérieux mérites; les circonstances leur sont contraires. Enserrés par une bureaucratie toute puissante, harcelés de visites et de quémandeurs, absorbés par d'innombrables petites besognes qui seraient à peine dignes d'un conseiller municipal, acculés à l'opportunisme, que bien que mal, par des intérêts régionaux et par des partis qui ne sont plus que des groupements, ils sont adulés et mal renseignés, influents et responsables, et pourtant sans vraie autorité. Le travail qu'ils accomplissent est énorme; s'il manque de direction précise, la faute en est surtout au système. Que faut-il dire d'un Parlement qui vote tambour battant, à la veille des élections, une loi sur les assurances dont chacun sait qu'elle n'est pas viable? d'un Parlement où un homme tel que M. Sulzer-Ziegler, qui ferait honneur au plus grand pays, réunit à peine de quinze à vingt voix? Quelles raisons font marcher en zig-zag la politique des chemins de fer fédéraux? — On a peur des

individualités puissantes, des principes nets, des responsabilités affrontées en plein jour. Est-ce par piété, par tactique ou par crainte qu'on tait les choses que l'on sait? Cette piété bien intentionnée est souvent mal entendue. Admettons une hypothèse : supposons qu'un homme d'Etat ait acquis, par une vie entière de travail et de dévouement à la patrie, tous les droits à la retraite, et que cette retraite soit même un dernier service à rendre au pays, qui donc osera le dire parmi ceux qu'on écoute?

Au lieu d'accorder à nos magistrats une „piété“ qui me semble offensante, ne ferions-nous pas mieux de leur témoigner notre estime par une critique qui serait une information, une collaboration? Ce serait plus sincère et plus démocratique.

J'en reviens ici aux mêmes conclusions générales que lors de l'affaire Wassilieff : la *vraie* responsabilité n'est pas plus du Conseil fédéral qu'elle n'était alors du Tribunal fédéral ; elle est du pays lui-même qui ne manifeste pas son opinion, parce qu'on lui donne trop de bulletins à remplir et pas assez d'idées à méditer. La mêlée est confuse, et sans idéal précis. On pouvait espérer, il y a quelques années, que le socialisme provoquerait une discussion de principes, féconde pour la bourgeoisie elle-même. Mais depuis que le socialisme s'en va, lui aussi, à la matérialité, au despotisme, et qu'il importe de l'étranger ses hommes et ses idées, il n'est plus un ferment de vie. Les Pataud de tout genre peuvent „saboter“ à volonté, éteindre nos lumières ; ils semblent incapables d'allumer un flambeau nouveau.

Vous avez raison en disant qu'il faut retourner au peuple ; au peuple, pour lui demander, non pas seulement des fusils nouveau modèle, mais un idéal *national*. Comme je suis sûr de ce peuple, j'ai bonne confiance. Les politiciens ont beau nous opposer la vie pratique ; nous savons par l'histoire que l'âme populaire a soif d'idéal ; l'heure présente est grise, chez nous comme ailleurs ; elle passera, comme passe un hiver maussade. Le progrès de l'humanité s'accomplit par renouveaux, et la sève qui monte au cœur d'un peuple, ce sont les paroles d'espérance que chantent les poètes. Il n'est pas vrai que l'homme n'ait à vivre que du pain de la terre ; il n'est pas vrai que la matière brute l'étreigne entièrement ; à ceux qui prêchent, vivant au jour le jour, cette doctrine décevante, l'histoire oppose un triple démenti :

le sang des martyrs, la beauté lumineuse de l'art et l'effort incessant de la pensée. Cette foi, vous l'avez comme moi, cher ami; c'est elle qui vous anime parfois d'une sainte colère et qui vous dicte des paroles de satire amère; c'est elle aussi qui vous a inspiré cette invocation:

O notre mère, éternelle et féconde,
Terre sacrée, au front grave et serein,
Terre d'amour, qui berces dans le monde
Le rêve ardent de tout le genre humain,
Entends nos chants. Ils ne sont qu'un murmure
Parmi les voix de l'Hymne universel.
Daigne abaisser sur tes enfants, Nature,
Ton regard maternel.

Et c'est dans la communion de „ce rêve ardent de tout le genre humain“, que je vous serre la main, fraternellement.

ZURICH

E. BOVET



SÜDDEUTSCHLANDS WIDERSPRUCH GEGEN DIE PREUSSISCHE POLENPOLITIK

Die Frage, wie sich Preussen mit seinen über drei Millionen zählenden unfreiwilligen Bürgern polnischer Zunge auseinandersetzen müsse, schien zunächst eine rein preussische Angelegenheit zu sein. Im Zusammenhang mit der Beratung des neuen Reichs-Vereinsgesetzes, das ein weitgehendes Verbot polnischer Sprache in „öffentlichen“ Versammlungen brachte, wurde dann die Polenfrage auch in Süddeutschland viel besprochen. Gleichzeitig aber entwickelte sich die preussische Polenpolitik zu einer Massnahme von internationaler Bedeutung. Wie früher schon die Magyaren die Unterdrückung der nicht magyarischen Volkstümer in Ungarn durch den Hinweis auf die preussische Polenpolitik zu rechtfertigen suchten¹⁾, so gingen nun die Polen in ihrem „Nationalstaat“ Galizien mit verschärfter Härte gegen

¹⁾ H. Kötschke: Reisebriefe aus Ungarn, Berlin SW., Lindenstrasse 84; Selbstverlag; 40 beziehungsweise 45 Pfennig; Seite 55.